

» s'il aime les hommes, qu'on est sûr de lui plaire en exer-  
 » çant envers eux tous les devoirs de la bienfaisance. En  
 » effet, le seul hommage digne de Dieu est d'observer cette  
 » loi divine; et les cérémonies du culte, souvent ridicules ou  
 » mystérieuses, sont justifiées seulement dans la supposi-  
 » tion que Dieu les a commandées à l'homme pour le mettre  
 » en communion avec ses frères. »

Pélage, entièrement opposé aux sentiments de tolérance, renouvela ses instances auprès de Narsès afin qu'il secondât ses projets de vengeance. Les hérétiques, de leur côté, déclarèrent le général grec excommunié, parce qu'il paraissait accorder sa protection à l'infâme Pélage. Le saint-père s'empressa de féliciter Narsès de ce que la Providence avait permis qu'il fût ainsi anathématisé pour faire briller la pureté de sa foi; en même temps il l'engagea à tirer une vengeance éclatante de cet attentat, à faire conduire les coupables à Constantinople, pieds et poings liés, et surtout Paulin, évêque d'Aquilée, qu'il appelait usurpateur. Il désigna aussi à la colère du patrice un autre évêque schismatique, nommé Euphrasius, accusé d'homicide et d'un adultère incestueux.

Afin d'éviter les effets de la vengeance du pontife, les prélats de Toscane lui écrivirent en se justifiant de leur séparation. Pélage leur répondit : « Comment ne croyez-vous pas être  
 » séparés de la communion des fidèles, lorsque vous ne ré-  
 » citez pas mon nom dans vos prières, selon l'usage établi  
 » dans l'Église? Car, tout indigne que j'en sois, c'est en ma  
 » personne que résident les pouvoirs accordés par Dieu aux  
 » successeurs de saint Pierre. Mais afin de détruire les mau-  
 » vaises pensées qui pourraient exister dans vos esprits et

» parmi vos peuples sur la pureté de notre foi, je vous dé-  
 » clare que je me conforme aux décisions des conciles de  
 » Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, et  
 » que j'anathématise les hommes qui révoquent en doute  
 » l'orthodoxie de ces quatre assemblées œcuméniques, ainsi  
 » que la lettre du pape Léon, confirmée par le synode de  
 » Chalcédoine. »

Un grand nombre d'évêques de la Gaule exprimèrent également leur mécontentement contre le saint-père, et se plaignirent au roi Childebert du scandale que la condamnation des trois chapitres causait dans l'Église. Le prince chargea Rufin, son ambassadeur à Rome, de demander des explications sur ce jugement, afin de les soumettre au clergé de France. Pélage s'empressa de répondre au roi; et en même temps il lui envoya, par les mains de Lerins, des reliques des apôtres et des martyrs, qu'il recommandait à sa piété. Sa profession de foi expliquait les mystères de la Trinité et de l'incarnation, ainsi que le dogme de la résurrection des morts; et dans sa lettre particulière adressée au souverain, il louait la grandeur de Childebert, et lui disait, que selon les paroles de l'Écriture sainte, « les lévites du Seigneur de-  
 » vaient être soumis aux puissances de la terre. »

Dans le troisième concile de Paris, qui se tint la même année, les Pères firent plusieurs canons pour empêcher l'usurpation des biens de l'Église. A cette époque de barbarie et d'ignorance, les seigneurs dépouillaient leurs familles par dévotion pour enrichir les monastères, et d'autres pillaient les monastères pour s'emparer de leurs richesses. Parmi leurs bienfaiteurs, les moines citent le duc Crodin : d'après leurs

légendes, il paraît que ce seigneur employait ses immenses trésors à élever chaque année trois palais; qu'il y faisait venir les prélats des environs pour les inaugurer, et qu'après leur avoir donné des repas somptueux, il leur distribuait non-seulement les vaisselles d'argent, les riches tentures, les meubles précieux et les domestiques, mais encore les palais, les métairies, les terres, les plaines défrichées, les vignes et les serfs qui les cultivaient.

Cependant la plupart des nobles, loin d'imiter l'exemple du pieux Crodin, s'emparaient à main armée des couvents, pillaient les églises, et chassaient les prêtres ou les moines de leurs demeures. Le synode prononça la peine de l'excommunication contre ceux qui retiendraient les biens du clergé régulier ou séculier, et les déclara anathématisés et meurtriers des pauvres, jusqu'au jour où ils restitueraient les domaines dont ils se seraient emparés. Défense fut faite aux laïques de se mettre en possession des évêchés, sous prétexte d'en surveiller l'administration pendant leur vacance; et si l'usurpateur résidait dans un autre diocèse, le concile commandait aux prêtres d'adresser leurs réclamations au prélat de la province, afin de contraindre le ravisseur à rendre le patrimoine des ecclésiastiques.

Les Pères déclarèrent que les évêques étaient les gardiens des chartes des Églises et les protecteurs des biens du clergé. Ils défendirent d'épouser une veuve ou une jeune fille contre son consentement, même avec l'autorisation du prince. Ils condamnèrent les mariages entre les parents, les alliés et les personnes consacrées à Dieu. Ils défendirent également d'ordonner les évêques sans l'approbation des citoyens; et

dans le cas où un prêtre s'emparerait d'un siège par ordre du souverain, ils commandaient aux prélats de la province de repousser l'usurpateur, sous peine d'être retranchés eux-mêmes de la communion des fidèles. Enfin, le dernier canon renvoyait aux métropolitains le jugement des ordinations déjà faites et qui pouvaient être entachées d'irrégularités. Telles furent les importantes décisions du synode de Paris.

Parmi les prélats qui assistèrent à cette assemblée, l'un des plus illustres était, sans contredit, saint Germain de Paris, évêque de cette ville. Il était né à Autun, de parents très-religieux, qui le placèrent fort jeune dans un cloître de la petite ville d'Avalon, où il fit ses premières études. Dans la suite il s'éleva par son mérite à la dignité d'abbé de Saint-Symphorien, monastère situé dans un faubourg d'Autun; plus tard, sa communauté l'envoya au cinquième concile d'Orléans, où ses lumières et sa grande piété lui méritèrent l'estime de ses collègues, et lui valurent le siège épiscopal de Paris, qui se trouvait vacant par la mort d'Eusèbe. Les grandeurs ne changèrent rien aux habitudes du pieux abbé; il fut aussi simple, aussi détaché du monde qu'auparavant; et il semblait qu'il n'avait accepté la haute distinction d'évêque que pour montrer aux autres prélats qu'il était possible de pratiquer à la fois les devoirs de l'épiscopat et les austérités du couvent.

Ses vertus lui avaient gagné l'affection du roi Childebert, tant les nobles caractères imposent aux plus grands criminels. Ce tyran cruel le chargea même de faire la dédicace d'une basilique élevée en l'honneur de saint Vincent, qu'il avait fondée pour perpétuer le souvenir d'un éclatant miracle.

Voici, d'après la chronique, quel était ce prodige : Pendant que Childebert assiégeait la ville de Saragosse avec son frère Clotaire, ils virent une procession de femmes, vêtues de deuil, les cheveux épars et la tête couverte de cendre, sortir par une des portes, et faire le tour des murailles en chantant les louanges de Dieu et en portant une châsse. Aussitôt les Franks furent saisis d'une terreur divine, les armes leur échappèrent des mains, et tous se jetèrent à genoux. Childebert, surpris de ce miracle, fit appeler l'évêque de Saragosse, et lui proposa d'accorder la paix à son peuple en échange des reliques de la ville. Le prélat accéda aux désirs du monarque, et lui remit la précieuse châsse qui renfermait une étole et une tunique de saint Vincent. Childebert leva aussitôt le siège, repassa dans les Gaules, et fit élever, pour renfermer la précieuse relique, une église magnifique construite en forme de croix ; les nefs étaient soutenues par des piliers de marbre qui se divisaient en colonnettes élégantes ; les voûtes en étaient dorées, les parois latérales couvertes de riches peintures symboliques à fond d'or ; et jusqu'au sommet de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on ne voyait que des couleurs d'azur, de pourpre et d'oriflamme. Le monarque enrichit encore cette église de vases, de croix, de calices et de splendides Évangiles qu'il avait volés en Espagne, et il lui assigna des revenus considérables en terres et en maisons.

Pélage mourut en 559, après avoir régné trois ans et dix mois au milieu des schismes qui avaient séparé de son siège l'Église d'Orient et une partie de l'Occident.

## JEAN III,

JUSTINIEN,

JUSTIN II,

empereurs  
d'Orient.

63<sup>e</sup> PAPE.

CLOTAIRE I<sup>er</sup>,

CHILDEBERT,

CHILPÉRIC,  
rois de France.

Obscurité de l'histoire de Jean III. — Élection du pontife. — Deux évêques gaulois sont condamnés à la déposition pour leurs crimes. — Ils en appellent au saint-père, qui les rétablit dans leurs sièges. — Ils sont condamnés une seconde fois par le concile de Châlons. — Mort du pape Jean III.

Les chroniques de l'Église à la fin du sixième siècle sont stériles d'événements, et l'histoire des pontificats les plus importants par leur durée se trouve développée en quelques pages.

Après la mort de Pélage, on élut pour lui succéder, Jean, surnommé Catelin. Le nouveau pontife termina les basiliques de Saint-Philippe et de Saint-Jacques, commencées sous son prédécesseur, et les enrichit de mosaïques et de peintures dont les sujets étaient tirés des Écritures saintes. Il fit la dédicace de ces temples, et l'on croit qu'il institua la fête des apôtres Philippe et Jacques. Le cimetière des martyrs fut ensuite agrandi par ses soins, et il ordonna que les jours de dimanche, l'église de Latran fournirait au clergé de cet oratoire le pain, le vin et le luminaire.

Déjà six années s'étaient écoulées depuis l'élection du pontife, lorsque deux évêques du royaume de Gontran scanda-